

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Oui, monsieur l'Orateur, elle le pourrait fort bien.

\* \* \*

### LA POLLUTION

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LE PROCÈS INTENTÉ PAR L'ONTARIO À LA DOW CHEMICALS

**M. Frank Howard (Skeena):** J'aimerais poser une question au premier ministre sur la poursuite en dommage intentée par le gouvernement ontarien contre la Dow Chemicals et, si je ne m'abuse, contre sa société-mère aux États-Unis. Le gouvernement fédéral est-il aussi de cette poursuite avec le gouvernement de l'Ontario? J'aurais peut-être dû poser cette question au ministre de la Justice ou au solliciteur général. De toute façon, je serais heureux si l'un ou l'autre ministre pouvait me répondre.

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts):** Nous communiquons au gouvernement ontarien tous les renseignements que nous avons et nous réservons nos droits.

\* \* \*

### LES TRANSPORTS AÉRIENS

LE CANADA ET LA PIRATERIE AÉRIENNE

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Ma question s'adresse au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures ou au ministre des Transports. Elle a trait à la grande inquiétude qu'a exprimée récemment l'Association canadienne des pilotes de lignes aériennes au sujet de la piraterie aérienne au Canada. Le Canada a-t-il l'intention de souscrire aux termes de la convention de La Haye, ou de prendre des dispositions unilatérales à l'égard de ce crime des plus odieux?

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports):** J'ai répondu à maintes reprises à cette question. Nous avons fait savoir que nous sommes prêts à collaborer avec tout pays intéressé par tous les moyens susceptibles de mettre fin à ce genre de crime stupide. Je ne saurais dire si l'on a pris, en dehors de ce qui a déjà été fait, des initiatives quelconques. En attendant, nous poursuivons nos entretiens avec l'Association canadienne des pilotes de lignes aériennes qui, je crois, comprend notre attitude.

\* \* \*

### LES POSTES

TORONTO—LE LOYER DU NOUVEAU CENTRE DE SERVICE ET L'ATTRIBUTION DES LOCAUX

**M. A. D. Hales (Wellington):** Ma question, qui s'adresse au ministre chargé des Postes, porte sur l'ouverture d'un nouveau centre de service postal à Toronto hier. Le ministre nous dirait-il si, comme on le mentionnait dans un article du *Globe and Mail*, le loyer mensuel est de \$8 le pied carré et si on a l'intention d'utiliser ces locaux pour y vendre des marchandises, faisant ainsi concurrence à l'entreprise privée?

[M. Horner.]

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député sait qu'il ne peut pas demander à un ministre de confirmer ou de nier l'exactitude de déclarations parues dans la presse. Nous pouvons supposer, toutefois, que la question a été posée directement, et le ministre voudra peut-être y répondre.

**L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre sans portefeuille):** La question de l'attribution de locaux relève du ministère des Travaux publics. Je crois savoir que les locaux comprennent une attrayante boutique, ce qui représente peut-être l'application d'un concept nouveau pour les Postes. Nous avons l'intention de vendre non seulement des timbres, mais aussi des jeux de pièces de monnaie, des spécimens de minéraux et d'autres articles symbolisant le Canada. Nous fournirons aussi les services requis pour l'expédition de colis et ainsi de suite.

\* \* \*

### LES PÊCHES

L'INTERDICTION FRAPPANT LES CHALUTIERS ÉTRANGERS —LA NOTE DE LA FRANCE

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Pêches et des Forêts. Le ministre est-il en mesure d'expliquer la contradiction qui existe entre sa réponse de vendredi au député de Saint-Jean-Est et la réponse que le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures a donnée lundi au même député au sujet de la protestation signifiée par le gouvernement français contre la zone de 12 milles que le gouvernement du Canada a décrétée le long des côtes sud et ouest de Terre-Neuve? Autrement dit, les chalutiers français s'abstiendront-ils de pêcher à l'intérieur de notre zone de 12 milles?

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts):** Monsieur l'Orateur, il existe une certaine confusion quant à la nature de la communication que nous avons reçue la semaine dernière. Sauf erreur, elle émanait d'un fonctionnaire subalterne du gouvernement français et avait la forme d'une protestation. Depuis, l'ambassadeur de France l'a qualifiée de réserve. Le gouvernement français a donc fait une réserve.

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il tenir le secrétaire parlementaire au courant pendant l'absence de son ministre?

\* \* \*

### LES TRANSPORTS

LE SERVICE DE BANLIEUE AGINCOURT-TORONTO

**M. S. Perry Ryan (Spadina):** Monsieur l'Orateur, c'est au ministre des Transports que je m'adresse. Appuiera-t-il, comme le lui a demandé le comité d'Agincourt, le service de navette à l'horaire pratique mis à l'essai pour six mois sur la ligne du CP entre Agincourt et Toronto?

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, j'ai déjà assuré au président de la communauté urbaine de Toronto, M. Campbell, que nous les aiderions à étudier en profondeur toutes les lignes de